



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://ufpweb.org/fr/spip.php?article2289>

# Le devoir d'objection (Moussa Ould Samba NDiaye)

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Articles et dépêches -



Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2009

---

Union des Forces de Progrès

---

Dès le lendemain du coup d'Etat du 6 août, le pays est entré, de plein pied, dans une spirale sans précédent. Il s'en est suivi une crise politique, écono-mique et sociale, d'une teneur inconnue depuis la naissance de notre Etat-Nation, vers la fin des années cinquan-te.

Cette bévue, j'allais dire cette beuve-rie, mémorable, d'un groupe d'officiers limogés par le président de la République a eu, pour effet immédiat, la destitution et l'emprisonnement du premier édile du pays. Un général, fai-sant fi de toutes les règles de bienséan-ce, entra par effraction au palais, s'assit à la place de l'élu du peuple et entreprit de gérer le pays.

Autant de potions amères au peuple mauritanien. D'où un tollé général de désapprobation. C'est que l'auteur prin-cipal de ce coup, indigne d'un officier chargé de la sécurité du président, est un irréductible récidiviste. N'ayant pas que des amis, au sein de la grande Muette, son limogeage lui limitait les horizons. Parmi la population, les com-mérages - mais ne dit-on pas qu'il n'y a pas de fumée sans feu ? - le présentaient comme un dictateur, chauvin et sans état d'âme. Ainsi, son avenir était-il hypothéqué. Sa prise forcenée du pou-voir lui a permis de gaver le peuple de ses discours histrions, pétris de men-songes grossiers sur le compte des ins-titutions de la République et de diffé-rentes personnalités.

Ce personnage s'est lancé dans une grande campagne médiatique par laquelle il tente de légi-timer son usurpation de pouvoir, en mettant en avant un populisme mystifi-cateur. Nous avons en face de nous, craignons cette imposture, un personna-ge qui abuse de la force pour tromper ses concitoyens et ravir les biens com-muns. Tous les efforts qu'il a déployés, jusqu'ici, n'ont visé qu'au renforcement du sommeil, cataleptique, des popula-tions du terroir et de celles des quartiers périphériques de la capitale.

Malgré la désapprobation, au niveau national et international, le général est resté huit mois aux commandes du pays avant d'en confier la gestion, par procu-ration, à ses compères. En attendant son retour, imminent, à l'issue d'un plébisci-te taillé sur mesure. Ce coup de force a eu de nombreuses conséquences :

\* Une méfiance réelle envers l'Armée nationale. Cette suspicion est sciem-ment entretenue par les généraux qui font, de ce thème mobilisateur, leur leit-motiv. En fait, l'Armée nationale demeure républicaine et loyale, dans son écrasante majorité. Hormis quelques uns d'entre eux, les officiers des forces armées ont un sens élevé de l'honneur, de la dignité et de la parole donnée. Pour cela, elles inspirent la grande fierté. D'où la nécessité d'une confiance, sans faille, aux vaillantes forces armées et de sécurité. Les auteurs des coups de force, devenus habituels, n'en sont pas représentatifs.

Le général destitué a vidé de tout son contenu le sens du vote. La population s'est vu usurper sa seule possibilité de participer à la gestion du pays, par l'intermédiaire de ses représentants, notamment le président de la République. Quant aux autres élus - députés et sénateurs - ils ne sont plus que des figurants, auscultés qu'ils sont, en permanence, par les auteurs du coup de force. L'instrumentalisation des institu- tions de la République est la règle la plus suivie, en cette période d'excep- tion. Elles sont, toutes, littéralement, mises au pas. Les putschistes exigent d'elles de se mettre à leur service exclu- sif. L'autorité militaire fait chanter toutes les administrations. La loyauté aux autorités autoproclamées est deve- nue une exigence. Evidemment, les res- ponsables qui expriment la moindre résistance sont, illico, démis de leur fonction. Le régime d'exception se décline, ainsi, en régime de compromis- sion. Gare à ceux qui manifestent la moindre résistance. Il y a des respon- sables qui sont mouillés avant d'être écartés, pour manque de confiance. En somme, une véritable activité de sape des institutions est entreprise, à grande échelle.

\* Le pire est qu'aucun contre-pouvoir n'a pu venir à bout du comportement létal de ce général limogé. L'utilisation

forcenée de la force contre le président de la République et les institutions républicaines a débordé sur toute manifestation d'opposition et c'est là le plus grand crime de ces officiers. L'Histoire ne manquera pas de les en juger. En investissant le palais présidentiel, les militaires insurgés ont fait OPA sur l'ensemble des institutions du pays dont ils ont fait une république décidément bananière. Face à ce crime de lèse-souveraineté populaire, toutes les personnes éprises de justice et de paix doivent apporter une fin de non-recevoir.

Si, dans une république, les pouvoirs de chaque institution sont déterminés de façon légale et réglementaire, c'est pour qu'elle se limite à ses attributions, que ce soit au niveau horizontal ou vertical. C'est, surtout, pour éviter l'amalgame et les chevauchements des compétences, en vertu de la règle démocratique : "le pouvoir arrête le pouvoir". Cet état de fait reste une garantie, contre la confusion des rôles, mais, également, pour tenir chacun responsable de ses agissements. Comme lors des événements de 1989, l'Histoire prendra acte de la complicité des institutions et de la responsabilité personnelle de chacun. Dans cette aventure rocambolesque, le Général rebelle est appuyé, entre autres, par :

- ▶ l'éternel soutien à l'équipe au pouvoir, de l'indépendance à nos jours, de la frange des privilégiés. Cette classe traditionnelle s'active en zones rurales, en usant de tribalisme, trafic d'influence et autres manipulations mercantiles, l'achat des consciences, notamment. Elle s'efforce de paraître interfaçable indispensable, au sein de pans entiers de la population nécessiteuse et retardée. Tout dernièrement, elle a été dénommée, par euphémisme, "Mauritanie des profondeurs". Les soutiens du putsch, parmi les députés de l'ancienne majorité, produits du parti-Etat de Taya, reconvertis, à l'occasion d'une échéance électorale, en "indépendants", relèvent, pour la plupart, de cette catégorie.
- ▶ l'appareil administratif. L'administration, à ses deux niveaux, central et territorial, dans sa course de fond en quête de la bénédiction du boss de l'heure, constitue, également, un appui, sans faille, à l'occupant illégitime du palais. Les fonctionnaires, qui se demandent si les instructions sont légales ou non, en vérifiant leur concordance avec les textes en vigueur, ne sont pas légion. Ce qui importe pour la plupart d'entre eux, c'est, essentiellement, d'être promu, sinon, garder leur fonction du moment. En cela, la soumission à l'ordre, établi par la force, est présentée comme preuve de dignité et d'impartialité.

Il faut rappeler, a contrario, que l'administration est appelée à appliquer les textes de la République et à constituer un rempart contre toute violation du dispositif juridique. Aussi, devrait-elle s'opposer, énergiquement, au piétinement de la Constitution et des lois annexes, un peu comme un arbitre et ses adjoints, dans une compétition sportive. C'est que les textes organisent les structures administratives. Ils sont inter-dépendants, de telle sorte que, lorsqu'un texte est bafoué, tout l'arsenal juridique perd sa cohésion. Si la Constitution est amputée, le maire, situé au bas de la hiérarchie administrative, ne peut plus prendre, valablement, de décision. Cette imbrication des textes dévoile toute manipulation juridique. C'est ce qui est arrivé, lorsque les putschistes ont, vainement, tenté d'adapter la Constitution à leur texte apocryphe. Depuis, toutes les démarches juridiques sont restées, clairement, marginales, par rapport à la loi fondamentale. Il en est de même pour tous les règlements pris en période d'exception. Quelque soient les prétentions des autorités de fait, quant à la conformité de leurs actes à la législation, tous leurs textes sont restés en marge de l'arsenal juridique du pays.

Cependant, les institutions judiciaires et ses hauts responsables s'ajustent, également, à la servilité exigée. Généralement, leurs décisions s'inscrivent dans le sillage des autorités d'exception. Du coup, l'intérêt général du pays - le bien commun - est oublié. Les magistrats, qui doivent dire le Droit et constituer la jurisprudence, sont, trop souvent, inféodés au pouvoir exécutif, autoproclamé ou non. D'autant plus qu'en l'espèce, le général, grâce à sa grande influence auprès des autorités renversées, nommait et dénommait ministres et hauts fonctionnaires, avant même de s'emparer du pouvoir.

Rares sont les magistrats qui ont eu le sérieux de s'acquitter de leur mission, en toute indépendance. On en voit,

hauts placés dans la hiérarchie judiciaire, qui battent campagne en faveur du candidat donné gagnant. Dans ce cadre, comment peut-on oublier que le Conseil Constitutionnel, en pure accointance avec le HCE, a décrété, lors de la démission du chef de celui-ci, la vacance de la fonction de président de la République ? Au moment où il est avéré que le président, élu pour un mandat de cinq ans, toujours en cours, est dans la plénitude de sa santé intellectuelle et physique. Attitude hérétique, s'il en est. Alors doit-on considérer ces magistrats comme des parjures ? Là, également, l'Histoire jugera. Toujours est-il que cette décision a frustré tous les responsables politiques avertis. Peu convaincante, elle risque de faire tache d'huile et de constituer jurisprudence, dans un pays où les coups de force sont courants et revêtent toutes formes d'alibi.

Les médias publics sont, littéralement, monopolisés, par les militaires au pouvoir. Ces établissements ne font que concocter les grossièretés les plus mani-festes, pour servir les maîtres du moment. Toute la stratégie de communication, distillée, en un style rocailleux et truffé de rodomontades, par l'éternel trublion du palais présidentiel, lui-même, a pour objectif la mise du pays en coupe réglée. Depuis le coup d'Etat, aucune place n'est laissée aux loyalistes, au niveau des médias, véritablement prises en otage par le pouvoir de fait. A présent, si les cadres et citoyens avertis veulent, résolument, fonder un Etat, ils doivent commencer par être, particulièrement, regardants à l'égard des textes. C'est la seule façon, objective, d'arbitrer nos conflits et, partant, de consolider notre vie en communauté et d'assurer notre symbiose. L'adage ne dit-il pas qu'une Nation peut se constituer dans l'impiété, mais pas dans l'injustice. Le manque de justice est particulièrement sensible au niveau des moins forts. N'étant pas appuyés par des lobbies tribalo-militaires, les faibles, surtout, ont intérêt à ce que les textes soient appliqués, dans toute leur force, et cette volonté de faire respecter la loi, pour tous, doit être un point d'honneur, personnel, pour tout responsable, à quelque niveau où il se trouve. La seule parade à l'injustice, c'est le respect de la loi. C'est ce qui explique qu'un contexte d'exception ne peut être convenable. Il faut, ici, souligner le courage de certains fonctionnaires qui, malgré le contexte, ont opposé une résistance, sourde mais combien ferme, contre le coup de force. Des cas de conscience sont signalés. D'autres responsables de l'Etat, moins engagés, ont essayé de faire profil bas, dans l'espoir de se faire oublier. Il y en a, également, qui simulent le zèle, pour se faire reconduire dans leurs fonctions. Pour ceux qui ont choisi la voie de la résistance, il faut s'armer de patience. Sans être pessimiste, il est possible qu'une solution de la crise actuelle ne soit pas trouvée, dans l'immédiat. Car le général a beaucoup de choses à cacher et énormément d'affaires à couvrir. Il est prisonnier de ses turpitudes. Il n'a aucun intérêt personnel à négocier. Or, l'intérêt personnel est omnipotent, en pareilles circonstances. En outre, dans le cas où une élection présidentielle soit, réellement, organisée de façon consensuelle et dans la transparence, le général n'a aucune chance de gagner. D'où la fuite en avant et en trombe. Il n'a comme seule issue que d'y aller seul, non sans prendre soin de pousser à la "candidature" des personnages qui ne peuvent, en aucun cas, lui faire ombre. Le plébiscite programmé du général lui permettra de prendre le temps de faire aboutir les manoeuvres nécessaires, au niveau national et international, en vue d'imposer son double coup d'Etat, par la force et par les unies. C'est le seul scénario envisageable par les putschistes. Tout le reste n'est qu'affabulation tenant lieu de pure diversion. Il faut reconnaître que le risque est réel, quant à la réussite de cette orientation. Au niveau national, il faut garder, à l'esprit, la versatilité d'un grand nombre de nos acteurs politiques. Au niveau de la communauté internationale, les puissances les plus influentes sont muées, essentiellement, par leurs intérêts nationaux.

Or, les régimes dictatoriaux et ceux qui sont en mal de légitimité sont les garants les plus sûrs des intérêts des anciennes, et nouvelles, métropoles. De tels régimes sont toujours prompts à brader les intérêts nationaux d'autrui, en contrepartie de la normalisation des relations. Toutefois, la détermination des forces patriotiques, regroupées, est grosse d'un miracle qui ne tardera pas à être perceptible, tant elles ne reculent devant aucun sacrifice, pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Au cas où le plébiscite aurait lieu, comme le prévoit l'agenda unilatéral, un boycott, actif, du mouvement démocratique sera le coup de grâce aux velléités du général. En tout état de cause, les coups de force hypothèquent, dangereusement, nos emplois et la pérennité de notre Etat. A cet effet, les responsables, plus que les autres, ne doivent loyauté qu'à la légalité, à l'Etat mauritanien. Cependant, tous les citoyens sont appelés à faire, au minimum, objection de conscience, collective et individuelle, contre l'accaparement du pouvoir, par des formes autres que démocratiques. Tous les patriotes doivent s'employer à asseoir une démocratie effective, en recourant aux moyens pacifiques. C'est une exigence pour l'unité de notre peuple ainsi que pour son développement économique et social. Et souvenons-nous : le comportement de chacun

## Le devoir d'objection (Moussa Ould Samba NDiaye)

---

est noté par l'Histoire, en traces indélébiles.

Moussa Ould Samba NDiaye

Société Civile